



[Seul le texte prononcé fait foi]

L'avenir de la protection des droits sociaux en Europe
Conférence de Bruxelles des 12 et 13 Février 2015
Présidence belge du Conseil de l'Europe

Discours d'ouverture du 12 février 2015

de Madame Maggie DE BLOCK

Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique du Royaume de Belgique

Monsieur le Secrétaire Général, Madame la Commissaire,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Assemblée parlementaire, de la
Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de Justice,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au nom de la
Présidence belge du Conseil de l'Europe et de vous remercier d'être venus si
nombreux pour participer à cette Conférence. Dans le cadre de celle-ci, des enjeux
cruciaux pour l'Europe seront débattus. Je pense que nous disposons ici d'un très
bon panel de parties intéressées pour pouvoir franchir une étape importante dans
le processus de Turin. Cette conférence est destinée à soutenir ce processus qui
vise à revitaliser ces deux instruments précieux que sont la Charte sociale
européenne et le Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations
collectives.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici (1) d'exposer ma vision de la
Présidence belge, (2) d'aborder la question des droits sociaux dans un monde
globalisé et (3) d'évoquer brièvement les relations entre l'Union européenne et
Conseil de l'Europe.

(1) La Belgique ne veut pas se poser en donneuse de leçons. Nous ne sommes certes pas le cancre de la classe en matière de droits sociaux, mais une Présidence a pour rôle clé de permettre aux débats de se dérouler dans une ambiance positive et constructive et de se focaliser sur ce qui est fondamental.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, avant la naissance de l'Union européenne, on a créé des institutions communes dans le but de promouvoir la paix et le progrès. Les objectifs d'alors restent les mêmes aujourd'hui : continuer à tendre vers une société pacifique, tournée vers le progrès.

Qu'est-ce qui rend l'Europe si spécifique tout en étant diverse ? Selon moi, cette force réside dans une économie sociale de haut niveau où les principes d'égalité et de bien-être sont, plus qu'ailleurs, ancrés dans nos standards démocratiques.

Les intérêts économiques et sociaux, loin de s'opposer, doivent se déployer de manière complémentaire et se renforcer mutuellement. Car c'est bien cette idée d'une cohérence à avoir et d'une interdépendance qui était déjà présente dans les premiers textes sur les droits fondamentaux.

C'est aussi, concrètement, ce que la Belgique a essayé de faire en définissant sa politique : réformer sans gripper la machine socio-économique.

Cette interdépendance est par ailleurs illustrée par la part de l'économie sociale, qui représente en Belgique plus de 10 % de l'emploi.

(2) Dans le contexte de globalisation et de crise mondiale, les instruments du Conseil de l'Europe resteront des boussoles précieuses et importantes pour la protection des droits sociaux. Il y a peu d'instruments et de processus aussi poussés à l'échelle mondiale. Il y a évidemment encore des choses à faire et le chemin doit rester réaliste et responsable.

Le gouvernement s'est notamment engagé à relever les prestations sociales au-dessus du seuil de pauvreté. C'est l'enveloppe bien-être.

Cette période de crise doit assurément être prise en compte. La soutenabilité financière d'un Etat est aussi un enjeu social. Mais la crise ne peut pas être un paravent pour ne rien faire. Il y a une interdépendance avec le développement économique et j'aimerais que l'on réconcilie beaucoup plus la croissance économique et les droits sociaux. L'un ne va pas sans l'autre. Et je crois que cette approche a été suivie dans une certaine mesure par le Comité (Comité européen des droits sociaux) qui a admis que les Etats ne sont pas tenus à l'impossible et que des mesures budgétaires pouvaient être prises si on prenait en compte les personnes les plus vulnérables.

L'accessibilité des soins de santé, qui fait par ailleurs partie de la Charte, est une thématique très importante et doit rester au cœur des politiques de santé en Europe. Un récent sondage disait que c'était la valeur n°1 des Belges. La santé doit rester financièrement et facilement accessible. Et nous sommes très fiers des performances de notre système de protection sociale en Belgique. Mais pour maintenir ces performances, des réformes sont nécessaires, en gardant cela à l'esprit et dans l'objectif d'améliorer la qualité avec la participation de tous les acteurs. Et des assurés sociaux eux-mêmes. Serais-je provocatrice en disant qu'il faut que les personnes participent pleinement à leur réinsertion socio-professionnelle ? N'est-ce pas considérer l'individu avec respect que de se baser sur ses capacités plutôt que sur ses incapacités ? Je crois que c'est la seule manière d'avoir des sociétés plus cohésives ...

(3) J'aborde à présent la question des rapports entre l'UE et le Conseil de l'Europe. Il faut davantage de congruence. La Belgique est en faveur de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Certes, la Cour de Justice a dit en décembre qu'il y avait à cela des objections juridiques, mais le processus politique doit continuer. C'est de

cette seule façon que le développement d'une Europe progressiste pourra se poursuivre et que de l'espoir et un avenir pourront être redonnés aux gens.

Je reviens brièvement sur la question de l'interdépendance. L'Union européenne et sa politique sont souvent considérées comme étant « orientées business », alors que le Conseil de l'Europe est vu comme le défenseur des droits sociaux et le gardien des droits de l'homme. Les deux font cependant partie d'un même ensemble et vont de pair.

Je souhaiterais également lancer un appel pour que le citoyen soit au mis cœur des préoccupations. Il ne faudrait pas que l'on en reste au stade de discussions interinstitutionnelles. En tant que femme politique, je constate que pour beaucoup de gens l'Europe est incompréhensible et très éloignée du citoyen, alors que de nombreuses décisions importantes y sont prises. Pour pouvoir réaliser un projet dynamique, il faut également mener le débat hors des murs feutrés de la diplomatie. C'est aussi une question de responsabilité. On ne peut pas, dans certains cas, pousser les Etats à choisir entre un ordre juridique (UE) ou un autre ordre (Conseil de l'Europe).

Mesdames et Messieurs,

Enfin, à l'issue de cette conférence, le Document de Bruxelles sera rédigé et nous verrons comment apporter un nouvel éclairage sur les problèmes qui nous préoccupent en tant qu'Européens.

Bon travail à tous !